



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION SI SENSIBLE POUR
L'ORGANISATION DE QUATRE
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 16,
17 ET 18 JANVIER 2025**

**DÉCISION N° DM-24-436
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Si Sensible, représentée par Monsieur Nicolas Demanet, dont le siège social est situé c/o Monsieur et Madame Carmona, 891 chemin des Manaux – 13 360 Roquevaire – pour l'organisation de quatre représentations du spectacle « Les hamsters n'existent pas », les jeudi 16, vendredi 17 et samedi 18 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Si Sensible, représentée par Monsieur Nicolas Demanet, dont le siège social est situé c/o Monsieur et Madame Carmona, 891 chemin des Manaux – 13 360 Roquevaire – un contrat de cession pour l'organisation de quatre représentations du spectacle « Les hamsters n'existent pas », les jeudi 16, vendredi 17 et samedi 18 janvier 2025, dont le prix de cession est fixé à 9 806,20 € (neuf mille huit cent six euros et vingt centimes) Net ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12723H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024